

Conférence du samedi 27 janvier 2018

Résumé de la Conférence présentée et animée par Jacques VONTHRON  
Conférencier TEAM EUROPE  
Maison de l'Europe Toulouse-Occitanie

#### HISTOIRE, POUVOIR, DEBATS .....

Tout comme chacun des pays, l'UE est composée d'institutions visant à assurer son fonctionnement et lui permettre de mener à bien ses missions. Le cadre institutionnel européen est le résultat de l'histoire. Préfiguré par les quatre institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, il prend véritablement naissance avec le traité de Rome de 1957 qui pose les bases du "triangle institutionnel". Il évoluera ensuite au fur et à mesure des traités, en s'enrichissant de nouvelles institutions (Conseil européen) et en réorganisant les compétences de chacune (pouvoir budgétaire et de co-décision du Parlement européen...).

Dès 1951, la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) organise le Marché commun sur un système institutionnel dont s'inspireront six ans plus tard les signataires des traités de Rome. La CECA repose ainsi sur une Haute Autorité qui représente l'intérêt général de la Communauté, une Assemblée commune qui représente les peuples européens, un Conseil spécial de ministres qui représente les États membres, enfin une Cour de justice qui assure le respect et l'application du traité.....en 1979 le Parlement européen.

Désormais élu au suffrage universel direct, le Parlement voit ses pouvoirs s'étendre peu à peu, au point d'être aujourd'hui sur un pied d'égalité avec le Conseil dans l'adoption des lois. Unique au monde, le cadre institutionnel de l'Union européenne défini par les traités confère à chacun un rôle et des pouvoirs qui lui sont propres. Dans la plupart des domaines de compétence de l'Union européenne, les textes de lois sont adoptés selon une procédure législative dite "ordinaire". Dans un certain nombre de domaines en revanche, comme la politique étrangère, la justice ou le droit de la famille, les gouvernements nationaux ont généralement plus de poids (vote à l'unanimité au Conseil de l'UE, avis consultatif du Débats et ... avenir

Les débats sur les institutions de l'Union européenne ne manquent pas, nombre d'entre eux ayant perdué au cours des décennies sans jamais avoir été définitivement tranchés. Ils portent tant sur la complexité du système institutionnel que sur son efficacité ou encore son caractère démocratique. Dépassant les modèles classiques des Etats démocratiques, le cadre institutionnel européen est unique en son genre.

Son exécutif, traditionnellement dévolu à une Commission nommée par les Etats membres et approuvée par le Parlement européen, a peu à peu été investi par le Conseil européen, consacré par le traité de Lisbonne. Les "chambres", correspondant à notre Assemblée nationale et notre Sénat, y seraient ici incarnées d'un côté par un Parlement agissant pour l'intérêt des citoyens mais également influencé par les considérations partisans et nationales de ses députés, de l'autre par un Conseil composé de représentants de gouvernements eux aussi élus. L'UE traverse une crise de défiance, mesurée par les sondages, par l'abstention croissante aux élections du Parlement européen et surtout par la montée des partis europhobes lors des scrutins nationaux.

Bien qu'une majorité de citoyens se dise toujours favorable à l'Union européenne, son fonctionnement actuel ne satisfait pas nombre d'entre eux. Entre autres causes généralement avancées : l'harmonisation des législations au détriment des particularismes nationaux voire locaux, le manque de représentativité des instances décisionnaires de l'UE (la Commission étant souvent perçue à tort comme le principal voire l'unique responsable des législations européennes), l'absence de participation des citoyens au processus de décision (l'initiative citoyenne européenne reste peu connue et peu efficace), le poids et l'opacité des lobbies...

Une crise que l'Union européenne a pris à bras le corps suite à la décision des Britanniques de quitter l'Union européenne. Si aucune révolution institutionnelle n'est à prévoir à court terme, les Etats membres ont entamé en 2017 un processus de réflexion sur l'avenir de l'UE à 27, qui débouchera sur des améliorations.

